



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Reconstruction quai Grande-Entrée	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3731-170016/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client F3731-170016	Date 2017-11-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-008-17263	
File No. - N° de dossier QCM-7-40165 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-08	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rochette, Jean	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm008
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2834 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

AVIS DE MODIFICATION 001

Titre : DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DES QUAIS 401 À 405 DU HAVRE DE PÊCHE DE GRANDE-ENTRÉE, ÎLES DE LA MADELEINE, QC

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 1 à 6
-

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 1 : Au poste de paiement no. 3 concernant le dragage des zones d'exclusion, il est mentionné au SOMMAIRE DES TRAVAUX que l'entrepreneur devra draguer les zones d'exclusion sous les quais existants (à démolir) et dans le secteur du nouveau quai éperon. Il est également mentionné que pour des fins d'estimation la quantité a été estimée à 700 m3.

Nos calculs arrivent à environ 3000 m3 ce qui représente toute une différence. La surface seule de construction des quais, sans surlargeur pour les pentes de dragage est de plus de 2700 m2. L'excavation du fond marin plus la pierre donne environ 800 mm.

Pouvez-vous mettre cet article de paiement au m3 mesuré par arpentage sur la zone désignée pour la mise en réserve?

Réponse 1 : Dans un premier temps, comme mentionné sur les plans et devis, le dragage du bassin existant a été effectué préalablement à l'appel d'offres.

La démolition du quai éperon N°401 et N°403 (voir feuille 01 pour la numérotation) nécessite un dragage théorique d'environ 250 m3mp (sans surdragage) pour amener le fond marin à -2.0m.

Au niveau du quai éperon N°402 où sera construit le nouveau quai éperon, la profondeur à draguer pour la mise en place de la pierre 150-25mm est de -2.6 m. Avec une élévation moyenne du fond marin à -2.0m environ, c'est un volume théorique mesuré en place et sans surdragage d'environ 500 m3 qui devra être excavé. À cela il faut ajouter les pentes d'excavation, d'où le volume théorique mesuré en place d'environ 700 m3mp.

Question 2 : Il mentionné sur les plans de soumission que l'on doit utiliser les dalles de béton récupérées des quais existants pour la construction du quai éperon. Mais on remarque que les plans de soumission des caissons ne sont pas adaptés pour les dimensions des dalles de béton existantes. En effet, les dalles de béton existantes ont les dimensions suivantes : 6'6" x 10' et 6' x 10'. Dans le sens transversal l'espacement des traverses est correct pour adapter la dimension de 10 pieds. Dans le sens longitudinal l'espacement des traverses n'est pas prévu pour recevoir les dimensions de 6'6" et 6'0". De plus il faut prévoir les encoches dans les traverses pour

assurer la pose des dalles de béton existantes. Nous aimerions avoir plus d'éclaircissements à ce sujet.

Réponse 2 : Les plans indiquent que les dalles de béton préfabriquées existantes sont à récupérer et remettre au Représentant du Ministère. Tel que montré sur les plans et détaillé à la page 21, il s'agit de nouvelles dalles de béton préfabriquées qui doivent être utilisées dans le projet.

Question 3 : Pourriez-vous compléter le dessin de détail pour la fabrication des échelles? Il manque les dimensions des fers angles en acier, le type d'acier, les fixations au quai. Si on se fie au dessin il semble que l'échelon sera très près du mur, est-ce cela qui est souhaité (le lambris ne fait que 103 mm d'épaisseur)?

Réponse 3 : L'information manquante est la suivante :

- 2 L 152 x 89 x 12.7mm req. I.
- Barreaux 25 mm x 700 mm @ 300 mm c/c
- Fer plat 50 mm x 9 lg. req. L.
- Crampon 25 mm

Les barreaux doivent être soudés de façon à laisser un espace maximal pour le pied (voir détails supplémentaires)

Question 4 : Il semble que les quantités indiquées au bordereau soient de beaucoup supérieures aux quantités calculées selon les plans de construction. Trop de différences peuvent apporter des problèmes au niveau du recouvrement des frais généraux des entreprises. Voici ce que nous avons noté :

1. A l'article 5.1, il est inscrit la pierre 150-25 alors que sur les plans il est inscrit du MG-80. La pierre 150-25 est utilisée comme coussin sous les encaissements et payé à l'article 4.0 Encaissement.
2. A l'article 8.1, il est indiqué une quantité de 4255 m2 d'enrobé bitumineux alors que selon nos calculs la quantité réelle serait d'environ 2700 m2.
3. A l'article 5.1, il devait être inscrit MG-80. Au lieu de 4145 tonnes nous arrivons à 1600 tonnes. Même si le 4255 m2 était bon à l'article 8.1, la quantité de MG-80 ne serait que d'environ 2500 tonnes.
4. A l'article 5.2, au lieu de 1500 tonnes nous arrivons à une quantité de 1000 tonnes. Effectivement, si vous aviez 4255 m2 de pavage vous auriez 1500 tonnes de MG20 à cet article.
5. A l'article 6.1, dalle de béton; même si on n'utilise aucune dalle de béton existante et que nous préfabriquions toutes les dalles nous arrivons à une quantité de 390 m3 de béton.
6. A l'article 6.2 nous avons dénombré 2 bases de treuil et 20 bases de lampadaires ce qui nous donne environ 37 m3 de béton au lieu du 61 m3 indiqué au bordereau.

Réponse 4 : 1-L'Entrepreneur doit prévoir la fourniture et la pose de la pierre 150-25 mm pour la fondation des encaissements (non fournie par le Représentant du Ministère) mais elle est

payée à la tonne métrique au poste 5.1. Contrairement à la pierre de lest qui fait partie intégrante du poste n°4 - Encaissement

2- Poste de mesurage 8.1 - Enrobé bitumineux L'Entrepreneur doit considérer que la limite de démolition peut être variable et que des retouches pourraient être nécessaires à d'autres endroits dans le havre, d'où la quantité de 4255 m2.

3- Poste de mesurage 5.1 – 150-25 mm

La quantité de pierre 150-25 mm est associée aux travaux des encaissements. Le Représentant du Ministère a pris pour hypothèse que les matériaux granulaires récupérés et la sous-fondation existante permettront de ne pas importer de pierre 80-0mm.

4. Poste de mesurage 5.2 – 20-0 mm

L'Entrepreneur doit considérer que le Représentant du Ministère pourrait demander une quantité supplémentaire de 20-0mm pour améliorer la surface de roulement de l'aire de services ou du parc à bateaux.

5- Poste de mesurage 6.1 – Dalle

Effectivement la quantité théorique serait plutôt de l'ordre de 375 m3.

6- Poste de mesurage 6.2 - Base de béton

Effectivement la quantité théorique serait plutôt de l'ordre de 31 m3.

Question 5 : Nous devons importer de la pierre 300-400mm pour remplir les caissons et de la pierre 25-150mm pour les fondations des encaissements. Nous devons aussi avoir fini le quai éperon pour le 31 Mars 2018. Selon nous il est impossible ou très risqué de faire venir une barge en janvier aux Iles. Est-il possible de revoir cet aspect ou bien nous autoriser à prendre de la pierre des îles pour la pierre de ballast et pour la fondation des encaissements?

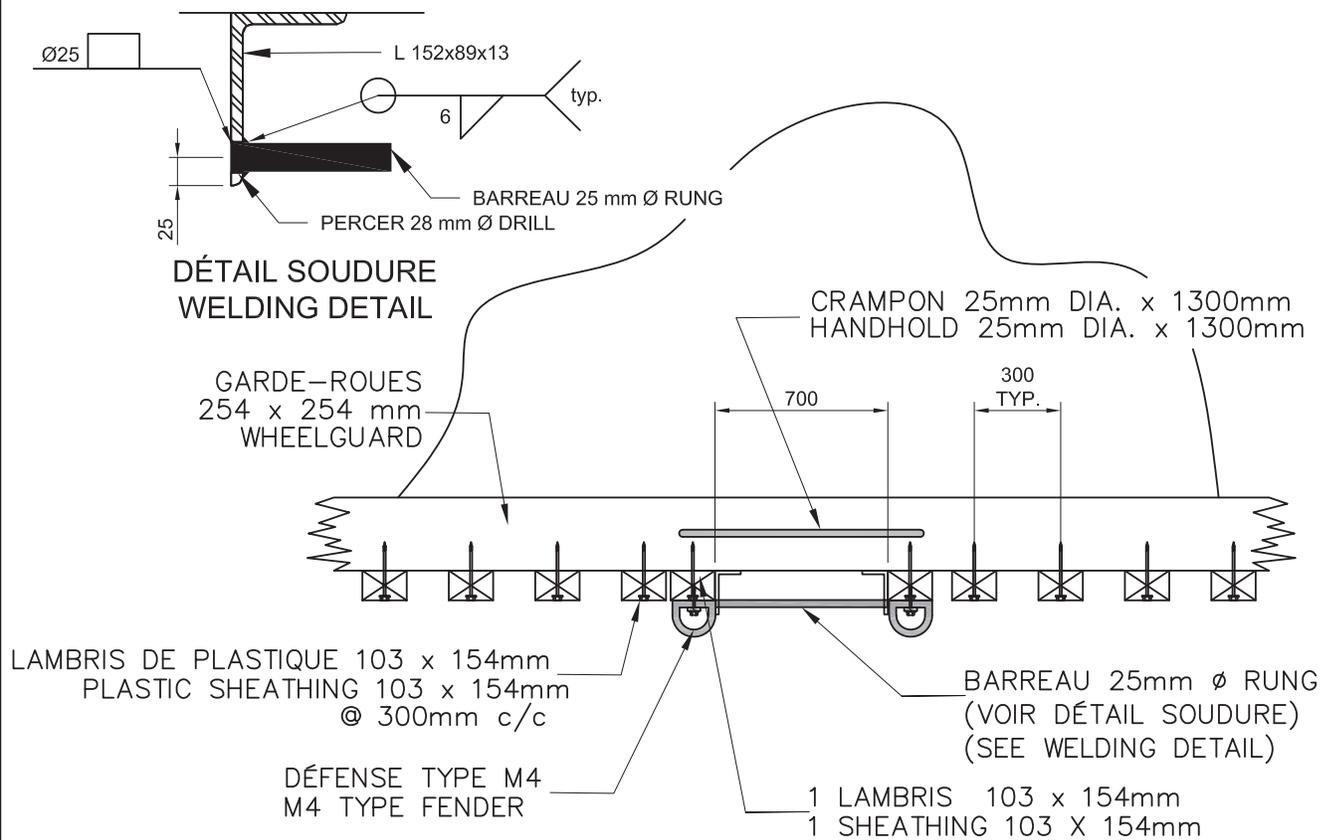
Réponse 5 : Le Représentant du Ministère est conscient de la problématique. Pour permettre à l'Entrepreneur de réaliser les travaux requis au 31 mars 2018, le Représentant du Ministère a identifié des sources et des inventaires de pierre présentement aux Iles. La pierre 150-25mm des Iles de la Madeleine sera utilisée vue sont utilisation sous l'eau. Le Représentant du Ministère possède de la pierre filtre importée issues d'anciens contrats de construction. Cette pierre sera triée et transportée à proximité du site des travaux pour être rendues disponibles pour l'Entrepreneur. Le Représentant du Ministère estime que la quantité de pierre requise pour réaliser les travaux exigés au 31 mars 2018 sera disponible.

Cependant, pour l'appel d'offres, l'Entrepreneur doit considérer que toute la pierre requise pour les travaux doit être importée, et ce lors de l'exercice financier 2018-2019. Cette pierre servira à remplacer celle-prise dans l'inventaire de réserve du Représentant Ministériel.

Question 6 : Pouvez nous donner le détail du mur de soutènement et plus de précision au devis pour celui-ci? Nous ne trouvons rien aux plans et devis sur ce mur.

Réponse 6 : La vue en élévation de la page 16 permet de voir le type de mur de soutènement gravitaire requis. Le Représentant du Ministère souhaite utiliser des éléments en béton préfabriqués formant des murs de soutènement comme il est possible d'observer dans la construction d'échangeur et de viaduc.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.



VUE EN PLAN DU DÉTAIL D'ÉCHELLE
PLAN VIEW OF TYPICAL DETAIL OF LADDER



	GRANDE-ENTRÉE RECONSTRUCTION DES QUAIS 401 @ 405 / RECONSTRUCTION OF WHARVES 401 @ 405			
	Titre: QUESTION #3 (FEUILLE 21/SHEET 21)	Date: 2017.11.28	Révision: 2	
Projet:	No.: PPB17-3589-M01-03	Conçu: P.P.B.	Vérifié: Y.G.	
Éch: 1:25		Dessiné: P.P.B.	Appr.: P.P.B.	
Toute modification doit être rapportée à: PORTS POUR PETITS BATEAUX, SERVICES D'INGÉNIERIE, RÉGION DU QUÉBEC				

